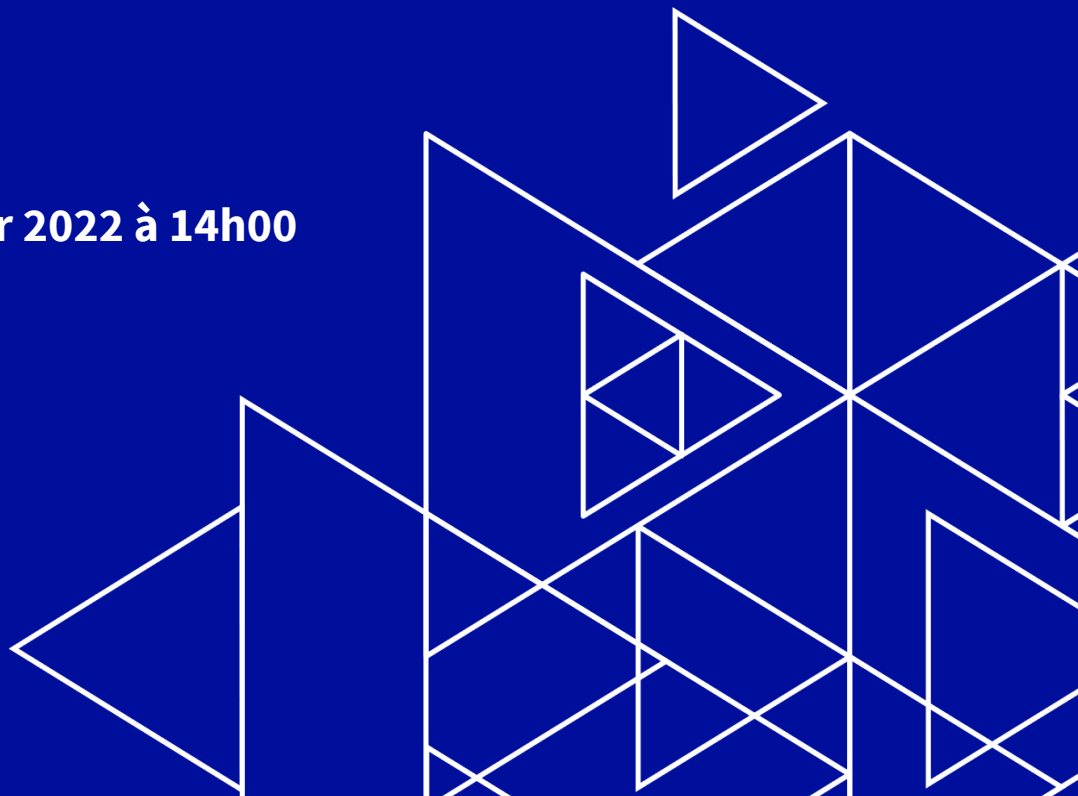


# Assemblée générale des actionnaires

**BROCHURE DE CONVOCATION**



**Mardi 15 février 2022 à 14h00**



# SOMMAIRE

<b>Message du Président et du Directeur général .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation d’OVHcloud .....</b>	<b>4</b>
Activités et stratégie.....	5
Résumé de l’année 2021 .....	10
Gouvernement d’entreprise .....	15
Etats financiers.....	23
<b>2. Assemblée générale des actionnaires .....</b>	<b>26</b>
Comment participer à l’Assemblée générale .....	27
Ordre du jour .....	31
<b>3. Présentation des résolutions .....</b>	<b>32</b>
Présentation des résolutions.....	33
Texte des projets de résolutions agréés par le Conseil d’administration.....	34
Demande d’envoi de documents et renseignements.....	38
<b>Contacts.....</b>	<b>40</b>

# Message du Président et du Directeur général

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part de la tenue de la première Assemblée générale des actionnaires d'OVHcloud depuis notre introduction en bourse sur Euronext Paris le 15 octobre 2021.

Cette Assemblée générale est pour nous l'opportunité de revenir sur les moments importants qu'a vécu OVHcloud ces derniers mois mais aussi de vous présenter les différentes offres du Groupe, sa stratégie et ses ambitions à moyen terme.

L'Assemblée générale est un moment fort dans la vie d'une société et nous vous encourageons à y participer pleinement en votant et en posant vos questions.

L'introduction en bourse d'OVHcloud a été un large succès, notamment auprès des particuliers. Nous tenons, au nom de l'ensemble du Conseil d'administration, à remercier chacune et chacun d'entre vous pour la confiance que vous nous avez accordé.

**Octave Klabá et Michel Paulin**



**Michel Paulin,  
Directeur général**

**Octave Klabá,  
Fondateur et Président**

# 1. Présentation d'OVHcloud

<b>Activités et stratégie</b>	<b>5</b>
<b>Résumé de l'année 2021</b>	<b>10</b>
<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>15</b>
<b>Etats financiers</b>	<b>23</b>

# Activités et stratégie

## Présentation générale des activités de l'entreprise

OVHcloud est le principal fournisseur basé en Europe de services cloud, occupant une position unique sur le marché mondial du cloud en pleine croissance. Il fournit aux entreprises une suite complète de solutions conçues pour répondre à la demande croissante de stratégies multi-cloud et de cloud hybride, répondant à un large éventail de besoins et de segments de clientèle. OVHcloud est un fournisseur de cloud ouvert et de confiance, qui propose des solutions cloud de données sécurisées et souveraines pour une clientèle de plus en plus sensible à ces questions. Elle propose des prix prévisibles et un rapport prix/performance optimal grâce à sa technologie propriétaire, soutenue par un modèle de production différencié, durable et verticalement intégré qui offre une efficacité optimale. OVHcloud fournit des solutions de cloud durables grâce à l'innovation, en s'appuyant sur un écosystème actif de partenaires technologiques et commerciaux.

OVHcloud s'adresse à un marché mondial des services d'infrastructure de cloud et de plateforme logicielle estimé à 100-120 milliards d'euros en 2020 (dont environ 60 à 80 milliards d'euros pour les services d'infrastructure), qui a connu une forte croissance ces dernières années, les entreprises se tournant de plus en plus vers les fournisseurs de services cloud pour leurs besoins informatiques. OVHcloud prévoit la poursuite d'une croissance robuste du marché dans les années à venir, sous l'effet de l'augmentation des dépenses informatiques des entreprises consacrées au cloud, et de l'innovation qui entraîne une demande accrue pour le cloud.

OVHcloud estime qu'elle est l'un des deux premiers fournisseurs de cloud privé en Europe continentale sur la base des revenus de 2020. Selon Forrester (The Forrester Wave™: Hosted Private Cloud Services In Europe, Q2 2020 (June 24, 2020) (« Forrester (juin 2020) »)), OVHcloud est un leader des services d'Hosted Private Cloud en Europe au

regard de son offre actuelle, de sa présence sur le marché et de sa stratégie. OVHcloud est le seul fournisseur européen de services d'infrastructure de cloud public à avoir été désigné comme candidat dans l'étude IDC MarketScape : Worldwide Public Cloud Infrastructure as a Service 2020 Vendor Assessment, Doc #US46795720, de septembre 2020 ("IDC (septembre 2020)"), qui a évalué les offres d'infrastructure de huit fournisseurs de services de cloud.

Son ambition est d'être le « champion européen du cloud » en développant des segments de clientèle clés dans ses principales zones géographiques, en s'adressant à un marché plus large grâce à de nouveaux usages du cloud, en accélérant son leadership européen et en recherchant des opportunités d'opérations de croissance externe ciblées. Elle prévoit également de se développer hors d'Europe (notamment en Amérique du Nord et en Asie), tout en respectant son engagement de deux décennies en faveur du développement durable.

## Description de la stratégie

OVHcloud est convaincu qu'il existe de multiples opportunités de création de valeur et de croissance soutenue. Son ambition est d'être le « champion européen » dans le secteur du cloud en :

- développant les segments de clientèle clés sur les principaux marchés géographiques d'OVHcloud,
- s'adressant à un marché plus large en innovant dans les nouvelles utilisations du cloud et les solutions PaaS intégrées,
- consolidant son leadership européen et se développant en dehors de l'Europe, notamment en Amérique du Nord et en Asie,
- utilisant des opportunités de croissance externe de taille moyenne pour compléter ses initiatives internes afin de stimuler chacune de ces trois stratégies commerciales, et
- maintenant et en intensifiant son engagement de deux décennies en faveur des opérations

durables avec des engagements clairs et mesurables.

## Développement de segments de clientèle clés sur les marchés géographiques principaux

OVHcloud poursuit une stratégie de croissance adaptée à ses trois principaux segments de clientèle : (i) les sociétés de technologie et de logiciels « de l'ère du numérique », (ii) les grandes entreprises, les PME et les entités publiques, ainsi que (iii) les partenaires en marque blanche et revendeurs. OVHcloud s'adresse à chacun de ces segments de clientèle avec des offres de produits et des canaux de commercialisation adaptés à leurs besoins.

### Les entreprises de technologies et de logiciels « de l'ère numérique » (Digital Native).

Ce segment de clientèle a historiquement été une « zone idéale » pour OVHcloud. Afin d'étendre sa croissance sur ce segment, OVHcloud a mis en place une stratégie de marketing numérique renforcée, comprenant une augmentation des dépenses de publicité numérique et d'optimisation des moteurs de recherche, et une amélioration de l'expérience client sur les sites Internet du Groupe avec une interface centrée sur le client et adaptée aux mobiles, axée sur l'usage et les produits, un programme de gestion de la relation prospect et un support en ligne tel que des chatbots et des webinaires. Le renforcement du marketing numérique du Groupe a produit des résultats tangibles, notamment une augmentation du trafic sur les sites web grâce à la publicité et à l'optimisation des moteurs de recherche, et une amélioration des taux de conversion des visiteurs des sites web en clients générateurs de revenus.

Parallèlement, OVHcloud développe son « usine à logiciels » pour attirer des entreprises de technologies et de logiciels innovantes qui feront partie d'une place de marché SaaS (Software-as-a-Service) hébergée par OVHcloud. Cette initiative consiste à fournir aux entreprises de technologies et

de logiciels naissantes des bons d'achat et d'autres aides au démarrage, et à les accompagner à des étapes clés de leur parcours de croissance avec un programme de démarrage, un soutien à la levée de capitaux et aux opérations de croissance, la « SaaSification » (c'est-à-dire le développement de leurs offres de logiciel-service basées sur le cloud), et pour celles qui réalisent avec succès leur potentiel de croissance, la transition du segment technologique vers des clients de solutions d'entreprise complètes.

### Grandes entreprises, PME et entités publiques.

OVHcloud met en œuvre une stratégie en trois parties pour réaliser une croissance avec les grandes sociétés, les PME entreprises de toutes tailles, ainsi que les entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud répond aux besoins de ces clients en matière d'éducation et de soutien lorsqu'ils envisagent de migrer vers le cloud.

OVHcloud tire parti de sa position de fournisseur européen de « cloud de confiance », répondant aux besoins de sécurité et de souveraineté des données des entreprises européennes et des entités du secteur public qui traitent des données hautement sensibles ou stratégiques. Elle s'est publiquement engagée à ne pas utiliser ou vendre les données de ses clients, qui sont stockées dans des lieux choisis par ses clients. Elle offre le plus haut niveau de sécurité avec de nombreuses certifications reconnues, dont la qualification SecNumCloud délivrée par l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANSSI), attestant du plus haut niveau de sécurité informatique en Europe pour l'hébergement de données sensibles et stratégiques dans le cloud. OVHcloud a également lancé la solution Trusted Zone Sovereign, conçue pour répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs du secteur public et des services critiques. Elle est également l'un des membres fondateurs de l'initiative GAIA-X pour aider à promouvoir un cloud souverain européen. OVHcloud a l'intention d'améliorer ses offres en investissant dans des solutions de sécurité et de cryptage par le biais de l'innovation, de partenariats et d'acquisitions.

OVHcloud renforce ses canaux de commercialisation afin d'améliorer sa position auprès des grandes entreprises clientes et des entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud a consolidé ses relations avec son réseau de plus de 350 partenaires informatiques, renforçant sa position auprès de grands intégrateurs de systèmes tels que Capgemini et d'intégrateurs de systèmes spécialisés tels que Neurones IT, fournissant à OVHcloud une plateforme solide pour capturer une part plus large des dépenses informatiques de leur clientèle d'entreprises. OVHcloud développe également une nouvelle catégorie de partenaires, tels que des sociétés de conseil en gestion. Dans le même temps, OVHcloud a considérablement augmenté sa force de vente directe qui répond aux besoins de ses grandes entreprises clientes, tout en fournissant un support et des services améliorés pour accompagner les entreprises clientes dans leurs projets de migration vers le cloud.

OVHcloud a développé des offres spécifiques pour les petites et moyennes entreprises. Pour ce segment, OVHcloud s'appuie sur ses solides relations avec les conseillers informatiques et les agences web, tout en offrant une flexibilité maximale grâce à un canal de libre-service automatisé qui peut être utilisé par les clients directement ou par l'intermédiaire de leurs conseillers informatiques. OVHcloud améliore également son offre de support multilocal et multilingue pour les petites entreprises.

### Les Partenaires en marque blanche et revendeurs.

OVHcloud connaît depuis longtemps un succès en matière de marketing de ses offres par le biais d'agences web qui revendent les solutions OVHcloud, parfois sous leur propre marque. Plus récemment, OVHcloud a établi son partenariat inaugural en marque blanche avec l'opérateur télécom allemand T-Systems en 2020, et entend tirer parti de la demande accrue quant à la souveraineté des données en reproduisant ce partenariat réussi. Le projet de T-Systems implique

une offre de « Datacenter as a Service » (DCaaS), avec OVHcloud gérant le parc informatique et la couche technologique d'un centre de données de T-Systems, permettant à T-Systems de proposer à ses propres clients une solution de souveraineté des données hébergée par OVHcloud. OVHcloud a l'intention de cibler les champions nationaux des télécommunications dans d'autres pays clés pour accélérer sa pénétration en Europe. OVHcloud développe également une offre « Datacenter as a Service (DCaaS) » pour les entreprises - le Datacenter Innovation and Security Lab - afin de fournir des performances et la souveraineté des données pour leurs ressources « sur site ».

## S'attaquer à un marché plus vaste grâce à de nouvelles utilisations du cloud et à des solutions PaaS intégrées

OVHcloud élargit son marché potentiel en intégrant de nouvelles offres dans ses solutions cloud. Traditionnellement, les principales solutions d'OVHcloud sont axées sur le marché du IaaS, qui est estimé à 60-80 milliards d'euros en 2020. En intégrant une gamme de nouveaux usages du cloud et des solutions PaaS dans ses offres, OVHcloud cherche à étendre son marché potentiel pour englober à la fois le IaaS et le PaaS, qui représentent ensemble un marché estimé à 100-120 milliards d'euros en 2020. OVHcloud cherche à offrir plus de 80 services PaaS d'ici l'exercice 2022, contre environ 24 en 2020. À titre de comparaison, les principaux fournisseurs de services de cloud public (incluant les Hyperscalers) ont offert approximativement 50 à 100 services de cloud public en 2020.

### Nouveaux usages du cloud

OVHcloud cible les usages innovants du cloud qui devraient figurer parmi les principaux moteurs de croissance du marché, notamment le calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, les solutions de gestion de bases de données, le stockage haute performance, la sécurité et le cryptage et le développement de solutions natives du cloud pour

exécuter des applications basées sur des conteneurs dans un environnement hybride ou multi-cloud. Dans chacun de ces domaines, OVHcloud est au centre des tendances innovantes avec des solutions développées en interne et par des partenaires qu'elle prévoit de déployer à court et moyen terme. Par exemple, en octobre 2021, OVHcloud et Serco ont annoncé un nouveau partenariat dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'imagerie spatiale, grâce auquel OVHcloud mettra sa technologie d'intelligence artificielle à la disposition de la plateforme cloud de Serco pour l'observation de la Terre.

### Intégration de solutions PaaS

OVHcloud a l'intention d'étendre sa pénétration du marché du PaaS, en tirant parti de ses solutions d'infrastructure en développant des solutions PaaS directement et par le biais de partenariats avec des fournisseurs de solutions logicielles de premier plan, ainsi que par des acquisitions technologiques ciblées. Son récent partenariat avec Google pour fournir une solution d'hébergement de confiance pour la plateforme de support d'applications Anthos de Google est un exemple important de la capacité d'OVHcloud à utiliser son leadership dans les solutions de confiance pour étendre sa gamme d'offres avec des partenaires de premier plan. Elle se concentre également sur des partenariats dans des domaines tels que la gestion des bases de données (qui représente près de la moitié du marché mondial du PaaS), le stockage haute performance, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, le développement d'applications et la sécurité et le cryptage. Ses initiatives récentes incluent un partenariat avec MongoDB pour des solutions de gestion de bases de données souveraines en matière de données, et une collaboration avec IBM et Atempo pour fournir des solutions à faible coût pour le stockage sécurisé et à long terme de données critiques inactives et froides.

## Consolider le leadership européen et se développer en dehors de l'Europe, notamment en Amérique du Nord et en Asie

OVHcloud cherchera à tirer parti de ses positions de leader sur le marché en France et en Europe et de sa base d'actifs substantielle pour générer de la croissance par l'expansion géographique. OVHcloud mettra en œuvre cette stratégie par le biais de pôles géographiques définis, chacun disposant de sites Internet dédiés (dans les langues locales des pays de ces pôles), de programmes de démarrage, de programmes de partenariat et de personnel commercial.

En Europe hors France, OVHcloud s'appuie sur son importante base d'actifs installés (localisés au Royaume-Uni, en Pologne et en Allemagne) et sur son statut de fournisseur européen offrant la souveraineté des données pour développer ses revenus, en ciblant en particulier les marchés allemand, britannique, italien, espagnol et polonais pour une croissance substantielle. Le Groupe a plus que doublé sa force de vente et a considérablement amélioré l'efficacité de ses efforts de vente en tirant parti de ses partenariats avec les principaux intégrateurs de systèmes et en augmentant ses offres en marque blanche.

Aux États-Unis et sur le continent américain (9 centres de données), OVHcloud estime qu'il existe des opportunités importantes qui permettent de tirer parti de ses atouts.

Sur le marché américain, OVHcloud est prêt à connaître une croissance substantielle après avoir géré un processus de restructuration à la suite de l'acquisition de vCloudAir en 2017. Elle estime qu'il existe des opportunités pour développer son activité avec les opérations américaines de clients européens, en offrant une solution isolée de ses offres européennes. Elle cible également les entreprises technologiques locales et les petites et moyennes entreprises clientes grâce à un canal numérique amélioré et évolutif, qui a généré des



revenus importants depuis sa mise en œuvre fin 2019. Elle améliore également ses canaux de commercialisation directe et indirecte en établissant et en renforçant les relations avec les intégrateurs informatiques de taille moyenne, et elle augmente sa force de vente aux États-Unis pour saisir les opportunités disponibles sur ce marché.

Au Canada et en Amérique centrale, OVHcloud améliore progressivement ses offres de ventes numériques et directes pour compléter ses canaux indirects traditionnels afin de rechercher la croissance. Elle peut également envisager des opérations de croissance externe sur une base opportuniste.

En Asie et en Australie, où OVHcloud dispose actuellement de trois centres de données et où 80 % de ses revenus sont réalisés par des canaux numériques, OVHcloud étudiera les possibilités d'expansion à moyen terme sur les marchés qui présentent un potentiel de croissance important pour le marché du cloud, comme l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée du Sud et la Thaïlande.

### **Croître et accélérer le développement par une croissance externe ciblée**

OVHcloud a l'intention de rechercher des opportunités de croissance externe de taille moyenne afin de consolider ses positions de leader européen, de s'étendre et d'accélérer le développement de son portefeuille de produits et d'élargir sa portée à de nouveaux clients. OVHcloud prévoit d'utiliser la croissance externe pour compléter sa croissance interne dans chacun de ses trois principaux domaines stratégiques, à savoir l'élargissement de sa base de clients, le développement de nouvelles utilisations du cloud et de solutions PaaS, et l'expansion de son empreinte géographique. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud prévoit de cibler des startups « at-scale » avec des bases de clients actives et des technologies qui permettraient des synergies avec le reste du portefeuille d'OVHcloud. OVHcloud prévoit également de considérer des opportunités avec des fournisseurs européens matures de cloud

ou de cloud web qui ont des bases de clients complémentaires et des profils financiers stables.

OVHcloud entend poursuivre sa stratégie de croissance externe de manière financièrement responsable, en visant un ratio de levier financier ne dépassant pas 3,0 (le ratio de levier financier est la dette financière nette divisée par l'EBITDA ajusté) sur la base de son évaluation actuelle des opportunités d'acquisition potentielles.

### **Continuer à mettre l'accent sur la responsabilité et le développement durable**

OVHcloud s'appuiera sur ses 20 ans de tradition d'opérations durables du fait de leur conception, en poursuivant une stratégie visant à atteindre des objectifs ambitieux :

Opérations neutres en carbone d'ici 2025 (ce qui signifie équilibrer les émissions de carbone et les actions de compensation en ce qui concerne à la fois les émissions directes (champ d'application 1) et certaines émissions indirectes (champ d'application 2 et une partie du champ d'application 3)) ;

Zéro Carbone Net d'ici 2030 (ce qui signifie équilibrer les émissions de carbone et les actions de compensation sur l'ensemble des champs d'application 1, 2 et 3) ; Utilisation à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2025 ; et Zéro déchet à mettre en décharge aux centres de production d'ici 2030.

# Résumé de l'année 2021

**Chiffre d'affaires 2021 de 663 M€, en hausse de 12 % en données comparables<sup>1</sup>**

Le chiffre d'affaires consolidé d'OVHcloud a atteint 663 millions d'euros sur l'exercice 2021, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice 2020 en données publiées et de 12 % en données comparables, à taux de change et périmètre constants et excluant les impacts directs liés à l'incident de Strasbourg. Le chiffre d'affaires de l'année 2021 est dans le haut de la fourchette estimée et reflète la bonne performance commerciale, avec une croissance en données comparables essentiellement tirée par la croissance de l'ARPAC.

Le taux de rétention du chiffre d'affaires a atteint 100% en 2021. Il atteint 103% en tenant compte des avoirs et des bons émis suite à l'incident de Strasbourg, soit un niveau stable par rapport à l'exercice 2020, démontrant la résilience du Groupe.

Tout au long de l'exercice 2021, OVHcloud a accéléré le déploiement de sa feuille de route technique et commerciale afin de renforcer son positionnement de force motrice au service d'une alternative collective et de confiance dans l'industrie mondiale du cloud. Grâce à ses atouts concurrentiels uniques, la société a remporté de nombreux succès commerciaux. Seul ou avec la contribution de ses partenaires internationaux (Atos, CapGemini, Sopra Steria, HCL, etc.), le Groupe a été en mesure de soutenir un large éventail de cas d'usage, des valeurs technologiques de pointe comme Peachtree Corner ou Lydia, aux acteurs phares de secteurs axés sur les données comme l'aéronautique et la défense (ESA via Serco), SIRH (Talentsoft) ou la finance (Paylib, Société Générale).

OVHcloud est également resté concentré sur le développement de nouveaux usages sur le cloud et a progressé dans la construction de son portefeuille PaaS. Ainsi, la société a déployé avec succès de nouvelles solutions dont certaines sont basées sur sa propre technologie, dont l'*AI notebook* et *ML engine*, mais aussi grâce à des partenariats technologiques avec des acteurs de premier plan dont Platform.sh et MongoDB.

## Chiffre d'affaires par segment de produits

Le **Cloud privé**, qui intègre Bare Metal et Hosted Private Cloud, a été le segment le plus impacté par les avoirs et bons suite à l'incendie de Strasbourg. Toutefois, la performance de ce segment a tiré parti d'une faible attrition clients à la suite de cet événement et d'une amélioration continue de l'ARPAC. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires du Cloud privé est en hausse de 11 %.

Cette performance est le résultat de :

- l'augmentation des dépenses des clients dans la technologie et les logiciels, du fait de l'accroissement de leurs propres besoins découlant du trafic et de l'activité générale ;
- la croissance des dépenses des petites et moyennes entreprises, en raison d'une utilisation accrue du cloud et du renforcement du support client ; et
- l'augmentation de l'effort commercial et marketing pour soutenir l'acquisition digitale de clients.

Le **Cloud public** est en croissance de 23 % sur une base comparable. La croissance a été portée par une forte progression de l'ARPAC et de l'acquisition nette de clients, malgré l'incident de Strasbourg, reflétant les dynamiques actuelles du marché.

<sup>1</sup> Données comparables : à taux de change et périmètre constants comparés à 2020 et excluant les impacts directs liés à Strasbourg. Le périmètre correspond aux

acquisitions et aux facteurs spécifiques à l'exercice 2020 liés aux entités américaines.

Le segment **Web Cloud et autres** a conservé une contribution stable au chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, traduisant une croissance de l'acquisition nette de clients grâce à l'effort marketing digital soutenu et à un ARPAC stable.

## Chiffre d'affaires par zone géographique

La progression du chiffre d'affaires en France découle principalement de la croissance de l'ARPAC des clients dans les segments technologie et logiciels, de l'expansion du cloud public et de l'acquisition continue de clients sur le web cloud. Le marché français a aussi bénéficié d'une hausse de l'acquisition digitale dans le sillage des investissements marketing réalisés sur le deuxième semestre de l'exercice 2020. La croissance du chiffre d'affaires reflète aussi l'impact de l'incendie à Strasbourg, auquel la France a été plus exposée que les autres zones. Sur une base comparable, la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 9 % en France.

Dans les autres pays européens, la croissance du chiffre d'affaires suit largement les mêmes tendances que celles observées en France et profite aussi des premières retombées de la mise en place d'équipes commerciales régionales dédiées. Le chiffre d'affaires digital a enregistré une hausse de 17 % sur une base comparable qui vient soutenir les ambitions d'expansion géographique d'OVHcloud en Europe.

Dans le Reste du monde, les recettes digitales se sont envolées de 41 % sur une base comparable, avec une performance particulièrement solide des États-Unis (+143 % sur une base comparable).

## EBITDA ajusté de 262 M€, en hausse de 15% en données comparables et une marge de 39,5%

Sur l'exercice 2021, l'EBITDA courant a atteint 240 millions d'euros et l'EBITDA ajusté<sup>2</sup>, qui est l'indicateur alternatif de performance principalement suivi par le Groupe, a atteint 262 millions d'euros. Sur une base comparable, l'EBITDA ajusté a crû de 15% sur l'année 2021 et la marge d'EBITDA ajusté a atteint 39,5%, dans le haut de la fourchette estimée de 38 % à 40 %.

## Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'est établi à 6,5 millions d'euros contre 30,6 millions d'euros pour l'exercice 2020. Les impacts découlant de l'incendie de Strasbourg et les charges liées à l'IPO ont pesés pour 56 millions d'euros sur l'exercice 2021. En excluant ces effets le résultat opérationnel a doublé comparé à l'exercice 2020.

## Résultat net

OVHcloud a enregistré une perte nette de (32) millions d'euros, contre (11) millions d'euros pour l'exercice 2020, qui reflète également l'impact de l'incident de Strasbourg et des coûts exceptionnels liés à l'introduction en Bourse pour un montant total avant impôt de 63 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, le résultat avant impôts atteint 43 millions d'euros en 2021 comparé à 0 million d'euros en 2020.

## Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie bruts provenant des activités opérationnelles ont augmenté de 15 % à 290 millions d'euros pour l'exercice 2021 contre 253 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles ont été relativement stables à

<sup>2</sup> L'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA courant ajusté pour exclure les rémunérations fondées sur des actions et

les charges résultant du paiement de compléments de prix d'acquisition.

268 millions d'euros, malgré 46 millions d'euros d'impacts exceptionnels liés à l'incident de Strasbourg et à l'IPO. En excluant ces impacts, le flux de trésorerie lié à l'activité a crû de 16 %, en ligne avec la croissance en données comparables de l'EBITDA ajusté.

Les capex (achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles) ont atteint 343 millions d'euros pour l'exercice 2021 contre 276 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ces montants intègrent :

- des capex récurrents de 122 millions d'euros, représentant 18 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2021, conformément aux prévisions entre 16 % et 20 %, contre 127 millions d'euros pour l'exercice 2020 ;
- des capex de croissance de 221 millions d'euros, représentant 33 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2021, conformément aux prévisions de 30 à 34 %. Ce montant inclut les capex non récurrents liés à l'incendie de Strasbourg à hauteur de 21 millions d'euros, ou 3 % du chiffre d'affaires.

### Dettes financières et endettement nets

Au 31 août 2021, la dette financière nette d'OVHcloud s'élevait à 709 millions d'euros, dont 53 millions d'euros de dettes locatives, conformément à la norme IFRS 16. Le ratio entre la dette financière nette d'OVHcloud et son EBITDA ajusté ressort à 2,7x au 31 août 2021.

Le 24 septembre 2021, OVHcloud a conclu un accord de nouvelles facilités bancaires avec un consortium d'établissements au titre d'un plan de refinancement non garanti de 920 millions d'euros. Les facilités, qui ont entre-temps été entièrement mises à dispositions d'OVHcloud depuis la finalisation de son introduction en bourse, comprennent un emprunt à terme d'un montant de 500 millions d'euros et une facilité de crédit renouvelable de 420 millions d'euros. Ces sommes ont été utilisées pour rembourser la totalité de

l'encours du Contrat de crédit existant (emprunt à terme et facilité de crédit renouvelable) et les obligations Euro PP (*Euro Private Placement*) restantes au 25 octobre 2021.

OVHcloud estime que la concrétisation de son introduction en Bourse, déclinée en une composante principale de 350 millions d'euros et le refinancement décrit ci-dessus, a permis d'abaisser le ratio de levier de 2,7x à 1,4x immédiatement après l'IPO.

## Perspectives

Sur la base d'une année 2021 dans la fourchette haute des objectifs et d'une dynamique commerciale maintenue, OVHcloud est bien positionné pour accélérer sa croissance sur l'exercice en cours et les suivants.

### Perspectives pour l'exercice 2022

Au titre de l'exercice 2022, OVHcloud anticipe :

- une croissance du chiffre d'affaires dans la moitié supérieure de la fourchette cible de 10 à 15 % initialement définie dans la documentation de l'IPO. La performance commerciale enregistrée par le Groupe ces deux derniers mois conforte cet objectif.
- une marge d'EBITDA ajusté d'environ 40 %, en prenant en compte un niveau d'inflation similaire à celui de 2021

Le Groupe continue d'anticiper des Capex, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, conformes aux perspectives données précédemment, soit des Capex récurrents compris entre 16 % et 20 % du chiffre d'affaires et entre 30 % et 34 % du chiffre d'affaires pour les Capex de croissance.

### Perspectives à moyen terme reconfirmées

Le Groupe réitère ses objectifs financiers à moyen terme et vise l'atteinte des résultats suivants d'ici 2025 :

- une accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires aux alentours de 25 % à horizon 2025, portée par une évolution de son mix d'activités, le déploiement de sa stratégie « Move to PaaS », son expansion internationale et le bénéfice de l'évolution du marché vers les clouds hybrides et multiples, ainsi que l'accent mis sur la souveraineté des données
- l'objectif est d'accélérer la croissance tout en maintenant une marge d'EBITDA ajusté alignée avec celle de l'exercice 2020, ceci en réinvestissant en partie les retombées des économies d'échelle obtenues notamment grâce à une meilleure absorption des coûts fixes sur la période
- de la même manière, les capex de croissance exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires devraient rester au même niveau que les perspectives données précédemment tandis que les capex récurrents devraient tirer parti des améliorations de la productivité et donc baisser en pourcentage du chiffre d'affaires vers une fourchette de 14% à 16%.

## Avertissements

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes, en ce compris des références, concernant la croissance et la rentabilité attendues du Groupe à l'avenir, qui peuvent avoir un impact significatif sur les performances attendues indiquées dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs hors du contrôle de la Société et ne pouvant être estimés avec précision, tels que les conditions de marché ou le comportement des concurrents. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont des déclarations relatives aux croyances et attentes d'OVHcloud et doivent être appréciées comme telles.

Les déclarations prospectives comprennent des déclarations pouvant porter sur les plans, objectifs, stratégies, buts, événements futurs, revenus ou

performances futurs d'OVHcloud, ainsi que sur d'autres informations ne constituant pas des informations historiques. Les événements ou résultats réels peuvent différer de ceux décrits dans le présent communiqué en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes décrits dans le document d'enregistrement de l'introduction en bourse enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 septembre 2021 sous le numéro I. 21-052.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sans décimale. Cela peut, dans certaines circonstances, entraîner des différences non significatives entre la somme des chiffres et les sous-totaux apparaissant dans les tableaux. Les objectifs 2022 sont exprimés selon les normes comptables du Groupe. OVHcloud ne prend aucun engagement et rejette expressément toute obligation ou responsabilité de mettre à jour ou de réviser toute information ci-dessus, sauf si la loi applicable l'y oblige.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres.

## Glossaire

Les **données comparables** sont calculées à taux de change et périmètre constants comparés à 2020 et excluant les impacts directs liés à Strasbourg. Le périmètre correspond aux acquisitions et aux facteurs spécifiques à l'exercice 2020 liés aux entités américaines.

Les **Acquisitions nettes de clients** pour une période donnée sont égales au nombre moyen de clients de cette période, moins le nombre moyen de clients de la même période précédente. Le nombre moyen de clients pour une période est égal au nombre moyen de clients uniques générant des revenus pour chaque mois au cours de cette période. Un client qui s'abonne à plusieurs services est traité comme un client unique.

Le **taux de rétention du chiffre d'affaires** pour une période est égal au pourcentage calculé en divisant (i) le chiffre d'affaires généré au cours de cette période par les clients qui étaient présents au cours de la même période l'année précédente, par (ii) le chiffre d'affaires généré par ces clients au cours de cette période de l'année précédente. Lorsque le taux de rétention du chiffre d'affaires est supérieur à 100 %, cela signifie que le chiffre d'affaires généré par les clients concernés a augmenté entre la période concernée de l'année précédente et la même période de l'année en cours, au-delà de l'impact de la perte de chiffre d'affaires dû au désabonnement de clients.

#### **Chiffre d'affaires moyen par client actif (ARPAC)**

représente le chiffre d'affaires enregistré au cours d'une période donnée pour un groupe de clients donné, divisé par le nombre moyen de clients de ce groupe au cours de cette période (le nombre moyen de clients est déterminé sur la même base que pour déterminer les acquisitions nettes de clients). L'ARPAC augmente à mesure que les clients d'un groupe donné dépensent plus pour les services d'OVHcloud. Il peut également augmenter en raison d'un changement dans le mix, car une augmentation (ou une diminution) de la proportion de clients qui dépensent beaucoup augmenterait (ou diminuerait) l'ARPAC, indépendamment de l'augmentation des revenus totaux du groupe de clients concerné.

L'**EBITDA courant** est égal au chiffre d'affaires diminué de la somme des charges de personnel et des autres charges opérationnelles (il exclut les charges d'amortissement, ainsi que des éléments qui sont classés comme « autres produits et charges opérationnels non courants »).

L'**EBITDA ajusté** correspond à l'EBITDA courant ajusté pour exclure les rémunérations fondées sur des actions et les charges résultant du paiement de compléments de prix d'acquisition.

Les **capex récurrents** représentent les dépenses d'investissement nécessaires pour maintenir les

revenus générés au cours d'une certaine période lors de la période suivante.

Les **capex de croissance** représentent toutes les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent.

Le **Retour sur capex de croissance** est calculé en divisant la différence entre les flux de trésorerie disponible provenant des activités opérationnelles minorés du capex récurrent de l'exercice courant et de l'exercice précédent, par le capex de croissance de l'exercice précédent.

#### **Acquisition et autre inclut :**

- Encaissements/(décaissements) liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie ;
- Encaissements/(décaissements) liés aux cessions de titres consolidés et incidences des réorganisations et pertes de contrôle ;
- Encaissements/(décaissements) liés aux prêts et avances consentis.

# Gouvernement d'entreprise

## Conseil d'administration

La Société est dotée d'un conseil d'administration composé de 9 membres, dont 4 administrateurs nommés sur proposition de la famille Klabá (Messieurs Octave Klabá (Président), Miroslaw Klabá, Henryk Klabá et Michel Paulin (Directeur général)) et 5 administrateurs indépendants (Monsieur Bernard Gault (administrateur référent) et Mesdames Isabelle Tribotté, Corinne Fornara, Diana Einterz et Sophie Stabile), soit une majorité d'administrateurs indépendants.

Le tableau ci-après présente la composition du conseil d'administration.

Nom	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions <sup>1</sup>	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant	Echéance de mandat	Membre d'un comité
<b>Octave Klabá</b>	H	Française	64 310 342	Néant	Non	AG 2025	Président du Comité stratégique et RSE Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance
<b>Michel Paulin</b>	H	Française	887 728	Néant	Non	AG 2025	Comité stratégique et RSE
<b>Miroslaw Klabá</b>	H	Française	61 106 096	Néant	Non	AG 2022	Comité d'audit Comité stratégique et RSE
<b>Henryk Klabá</b>	H	Française	21 907	Néant	Non	AG 2023	Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance
<b>Bernard Gault</b>	H	Française	54 843	1	Oui	AG 2024	Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance
<b>Diana Einterz</b>	F	Américaine	0	Néant	Oui	AG 2024	Comité stratégique et RSE
<b>Corinne Fornara</b>	F	Française	2 703	Néant	Oui	AG 2024	Comité d'audit
<b>Isabelle Tribotté</b>	F	Française	0	Néant	Oui	AG 2022	Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance Comité stratégique et RSE
<b>Sophie Stabile</b>	F	Française	0	1	Oui	AG 2023	Présidente du Comité d'audit Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

(1) Au 30/11/2021

Indépendance des administrateurs		Diana Einterz	Corinne Fornara	Isabelle Tribotté	Bernard Gault	Sophie Stabile
<b>Critère 1 :</b>	Ne pas être ou avoir été salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 2 :</b>	Ne pas détenir de mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3 :</b>	Ne pas entretenir de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 4 :</b>	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 5 :</b>	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 6 :</b>	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 7 :</b>	Statut du dirigeant mandataire social non exécutif : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 8 :</b>	Statut de l'actionnaire important : ne pas participer au contrôle de la Société	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Administrateur indépendant après examen des critères du Code AFEP-MEDEF</b>		<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>

Dans ce tableau : « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « ✕ » représente un critère d'indépendance non satisfait.



## Informations biographiques des membres du conseil d'administration

### Octave Klabá

Né en Pologne en 1975, Octave Klabá arrive en France à l'âge de 16 ans, sans parler un mot de français. Passionné d'informatique, il obtient un diplôme en informatique à l'ICAM de Lille en 1999, et crée parallèlement OVH pour une raison simple : aucun prestataire n'était en mesure de répondre à ses attentes. 20 ans plus tard, Octave travaille toujours à la croissance de son entreprise depuis sa base de Roubaix, en France.

### Michel Paulin

Michel Paulin a effectué l'essentiel de sa carrière dans les secteurs de l'informatique, des télécoms et de l'internet. Il a été directeur général de Neuf Cegetel, dont il a réalisé l'introduction en bourse, de Méditel (aujourd'hui Orange Maroc) et de SFR. Sa nomination en 2018 s'inscrit dans une nouvelle phase de développement d'OVHcloud. Michel Paulin supervise notamment la mise en œuvre du plan stratégique Smart Cloud, qui vise à consolider la position d'OVHcloud en tant que leader alternatif dans le secteur du cloud. Michel Paulin est diplômé de l'Ecole Polytechnique.

### Mirosław Klabá

Mirosław Klabá est directeur R&D de la Société. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'ICAM Lille, il rejoint l'aventure familiale OVHcloud en 2004, occupant différents postes sur le développement de projets. Dans le cadre de sa mission, Mirosław Klabá dirige les équipes encourageant la transformation et participant à la maturité des entreprises en fournissant des outils et un système d'information permettant l'amélioration de l'efficacité.

### Henryk Klabá

Henryk Klabá est un ingénieur, diplômé de l'Ecole polytechnique de Varsovie. Il s'est installé en France après la chute du mur de Berlin. Il est actuellement

salarié de la Société, en tant que directeur R&D Infrastructures.

### Bernard Gault

Banquier d'affaires et investisseur, Bernard Gault est l'associé fondateur de la société d'investissement Barville & Co, fondée en 2016. En 2006, il a été un des associés fondateurs de la société de conseils financiers et de gestion d'actifs Perella Weinberg Partners. Il a débuté sa carrière en 1982 à la Compagnie Financière de Suez avant de rejoindre Morgan Stanley en 1988, où il sera notamment Directeur Général du bureau de Paris de la banque et dirigeant pour l'Europe de son fonds de private equity Morgan Stanley Capital Partners. Il est ingénieur de Centrale Paris et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

### Diana Einterz

Diana Einterz est, depuis 2018, « President, Americas » au sein de SITA. Elle a débuté sa carrière chez AT&T Corporation et y a exercé plusieurs fonctions jusqu'en 2000. Elle rejoint Orange en 2000 au sein duquel, de 2013 à 2017, elle a été Directrice des Grands Comptes chez Orange Business Services. Elle est diplômée en informatique de l'Université de McGill.

### Corinne Fornara

Corinne Fornara est, depuis 2018, Directrice Finance Groupe en charge de la Finance, du Contrôle Interne et du Management des Risques d'AccordInvest. Elle a commencé sa carrière chez Deloitte en tant qu'Auditeur financier avant de rejoindre le groupe Kering en 1993 comme responsable du département consolidation. En 1995, elle rejoint le groupe Atos où elle occupa différents postes à la direction financière. En 2000, elle est nommée Directrice Administratif et Financier d'Atos Euronext en charge des Finances, du Juridique, de la Gestion des Risques et Secrétaire du Conseil de Surveillance. En 2009, elle est devenue Directrice Financière de NYSE (New York Stock Exchange) Euronext pour l'Europe. En 2013, elle a été nommée Contrôleur Groupe chez Constellation puis, en 2016,

Directrice Financière par intérim. Corinne était également membre du comité exécutif de Constellium. Corinne Fornara est diplômée de l'ESCM, Tours Business School et est également titulaire d'un diplôme DESCF en comptabilité et finance.

### Isabelle Tribotté

Depuis 2018, Isabelle Tribotté dirige les opérations commerciales à l'international de la Division Moyenne Tension de Schneider Electric. Elle a rejoint Schneider Electric en 2000 au sein duquel elle exerce plusieurs fonctions de direction dans le département Automatismes Industriels, dont elle dirige la filiale France de 2012 à 2015. En 2015, elle prend la Direction Groupe de la Qualité et de l'Expérience Client. Elle a débuté sa carrière en 1992 chez VELUX France avant de rejoindre Parker Hannifin de 1995 à 1999. Isabelle Tribotté est diplômée de l'Ecole Centrale de Nantes et de l'ESCP Paris.

### Sophie Stabile

Sophie Stabile est Directrice Financière Groupe de Lagardère. Elle a débuté sa carrière en occupant plusieurs postes chez Deloitte, avant d'occuper différents postes de direction au sein du groupe Accor jusqu'en 2018. Elle a notamment occupé le poste de Directeur Général d'HotelsServices France et Suisse et celui de Directrice Financière et membre du Comité exécutif d'Accor. Elle est diplômée de l'Ecole Supérieure de Gestion et Finances.

### Censeurs

Messieurs Karim Saddi et Jean-Pierre Saad ont été nommés en qualité de censeurs du Conseil d'administration le 18 octobre 2021. Les censeurs ne seront pas rémunérés. Les censeurs participeront aux travaux du Conseil d'administration sans disposer d'une voix délibérative et ne bénéficieront pas, à ce stade, de missions spécifiques.

### Karim Saddi

Karim Saddi est coprésident et Managing Director de TowerBrook, coprésident du comité du portefeuille et membre du comité de gestion. M. Saddi a été membre, puis associé, de Soros Private Equity. Avant cela, il a été membre du département fusions, acquisitions et restructurations de Morgan Stanley Dean Witter à Londres et à Los Angeles. Monsieur Karim Saddi est diplômé d'HEC Paris.

### Jean-Pierre Saad

Jean-Pierre Saad a rejoint KKR en 2008 et est actuellement associé dans le département Private Equity à Londres et membre de la plateforme European Private Equity où il dirige les activités Technologies – Média – Télécommunications. Il est également membre du comité d'investissement du Private Equity européen, du comité de gestion du portefeuille et du comité d'investissement de KKR pour les technologies de nouvelle génération. Il a dirigé les investissements de KKR dans Cegid, Devoteam, Masmovil, Exact, OVH, SoftwareONE et United Group et a été précédemment impliqué dans NXP Semiconductors, Acteon, Van Gansewinkel et Legrand. Il siège actuellement au conseil d'administration de Cegid, Castillon (Devoteam), Masmovil, Exact, OVH et SoftwareONE. Avant de rejoindre KKR, il a travaillé dans l'équipe télécoms et médias de Lehman Brothers à Londres. Monsieur Jean-Pierre Saad est titulaire d'un diplôme Grande Ecole d'HEC Paris ainsi que d'un diplôme d'ingénieur avec mention en informatique et communications de l'Université américaine de Beyrouth.

### Comités du Conseil d'administration

Trois comités du conseil d'administration ont été institués : un comité d'audit, un comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et un comité stratégique et RSE. Les principales dispositions des règlements intérieurs de ces comités sont présentées ci-après.

Leur composition est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

## Comité d'audit

Les principales dispositions du règlement intérieur du comité d'audit, entré en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont les suivantes :

### Composition

Le comité d'audit est composé de 3 à 5 membres, dont deux tiers au moins d'administrateurs indépendants.

Les membres du Comité d'audit sont les suivants :

- Sophie Stabile (*présidente*)
- Corinne Fornara
- Miroslaw Klabka

### Missions

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et contrôles interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. Les principales missions du comité d'audit sont les suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable ;
- le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ;
- le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société et de leur procédure de sélection et de renouvellement ; et
- l'examen et le suivi des dispositifs et procédures en place pour assurer la diffusion et l'application des politiques et

règles de bonnes pratiques en matière d'éthique, de concurrence, de fraude et de corruption et plus globalement de conformité aux réglementations en vigueur.

## Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Les principales dispositions du règlement intérieur du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, entré en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont les suivantes :

### Composition

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de 3 à 5 membres, dont une majorité d'administrateurs indépendants.

Les membres du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont les suivants :

- Bernard Gault (*président*)
- Isabelle Tribotté
- Sophie Stabile
- Octave Klabka
- Henryk Klabka

### Missions

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est un comité spécialisé du conseil d'administration dont la principale mission est d'assister le conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes de la Société et du Groupe et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

## Comité Stratégique et RSE

Les principales dispositions du règlement intérieur du comité stratégique et RSE, entré en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont les suivantes :

### Composition

Le comité stratégique et RSE est composé de 3 à 6 membres.

Les membres du comité stratégique et RSE sont les suivants :

- Octave Klabá (*président*)
- Isabelle Tribotté
- Diana Einterz
- Michel Paulin
- Miroslaw Klabá

### Missions

Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité stratégique et RSE est en charge de préparer le travail et de faciliter le processus de décision du conseil d'administration portant sur l'examen de :

- l'analyse des projets de croissance externe majeurs par la Société ;
- la stratégie d'entreprise, les sujets relatifs à l'évolution, aux perspectives et opportunités du secteur, notamment en ce qui concerne les innovations et les technologies de rupture ;
- de s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- d'examiner la déclaration de performance extra-financière en matière sociale et environnementale prévue à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;

- d'examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ; et
- d'examiner et d'évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre ; ainsi que
- tous autres sujets pertinents ne relevant pas des attributions du comité d'audit ou du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société.

Pour l'accomplissement de sa mission, le comité stratégique et RSE peut rencontrer des managers de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou l'expertise sont utiles aux travaux du comité.

Le comité stratégique et RSE peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

## Direction générale

Lors de sa réunion du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé que la direction générale de la Société sera exercée par un Directeur Général et qu'en conséquence, le Président du Conseil d'administration ne cumulera pas les fonctions de Directeur Général.

Monsieur Octave Klabá a été nommé Président du Conseil d'administration, lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2021, pour une durée équivalente à la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025.

Monsieur Michel Paulin a été nommé Directeur Général, lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2021, pour une

durée équivalente à la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025. A la date du présent document d'enregistrement universel, il n'a pas été désigné de Vice-Président du conseil d'administration.

En plus de Michel Paulin, l'équipe de direction de la Société comprend les personnes suivantes :

#### **Thierry Souche, directeur « Produit et Technologie »**

Thierry Souche a rejoint la Société en mars 2021 pour gérer l'unité opérationnelle « produits », l'équipe en charge de la recherche et développement, ainsi que le déploiement des produits et solutions OVHcloud proposés sur les quatre univers de public cible de la Société. Thierry Souche a passé 25 ans au sein du groupe Orange où il a mené des projets entrepreneuriaux pour transformer l'entreprise et développer le centrage produit et client.

#### **Yann Leca, vice-président exécutif et directeur financier**

Yann Leca est responsable des fonctions corporate de l'entreprise et gère tous les aspects du périmètre financier, de la comptabilité à la finance, en passant par l'immobilier, les achats et la tarification. Yann Leca a rejoint la Société en janvier 2019, après 30 ans passés dans des fonctions financières, dont 23 ans en tant que directeur financier de grandes entreprises internationales en forte croissance.

#### **François Sterin, vice-président exécutif et directeur de l'industrie**

François Sterin dirige l'infrastructure technique de la Société, depuis les chaînes de montage de serveurs à la conception, la construction et l'exploitation des centres de données du Groupe à l'échelle mondiale. François a rejoint OVHcloud en juillet 2017, après 15 ans d'expérience dans le développement d'infrastructures mondiales pour les entreprises de télécommunications et Internet.

#### **Sylvain Rouri, directeur des ventes**

Sylvain Rouri est chargé de diriger avec succès la croissance de l'entreprise depuis son entrée en fonction en décembre 2017. Soucieux de répondre aux besoins des univers OVHcloud (publics cibles), Sylvain Rouri dirige les forces de vente directes et indirectes dans la mise en œuvre de stratégies de vente mondiales. Avant de rejoindre OVHcloud, Sylvain Rouri a travaillé pendant 22 ans dans le secteur de la vente, tant au sein de petites que de grandes entreprises, notamment chez Survey Sampling International, où il occupait le poste de vice-président directeur, opérations de ventes mondiales.

#### **Dominique Michiels, directeur des prestations de services**

Dominique Michiels a rejoint OVHcloud en janvier 2018. Son rôle consiste à gérer tous les services fournis aux clients du Groupe. Passionné d'informatique depuis 40 ans, il a accumulé une expérience considérable dans la production et le développement informatique, et a assuré diverses fonctions au sein de Worldline (filiale d'Atos), telles que : la gestion de grands centres de coûts et de centres de profits, y compris celle de grands projets internationaux complexes. Dans un contexte multiculturel, il a également joué un rôle clé dans les divers programmes de fusion, acquisition et transformation.

#### **Line Cadel, directrice des ressources humaines**

Dans son rôle, Line Cadel dirige toutes les activités ressources humaines comme le recrutement, la formation, la gestion des talents et le développement jusqu'aux opérations sociales et de paie au niveau mondial. Line Cadel a rejoint OVHcloud en janvier 2017 en tant que HR Business Partner et est devenue directrice des ressources humaines en novembre 2018. Elle a 12 ans d'expérience en ressources humaines dans divers environnements tels que l'informatique et les sociétés de vente au détail.

### Cristina Guttuso, directrice juridique

Avant de rejoindre OVHcloud en mars 2021, Cristina Guttuso a passé 25 ans à des postes juridiques de premier plan dans certains des plus grands groupes mondiaux de télécommunications et d'informatique, tels qu'Oracle, Nokia et Microsoft, avec une expérience professionnelle dans différents pays européens. Dans son rôle, elle est chargée de piloter les politiques juridiques et d'entreprise de la Société afin de consolider la position d'OVHcloud en tant que leader du cloud fournissant des solutions uniques et fiables dans le respect des valeurs européennes d'équité, d'ouverture et de souveraineté des données.

### Frédéric Etheve, vice-président exécutif et directeur des opérations

Frédéric Etheve est directeur des opérations depuis août 2017. Après avoir travaillé pendant 17 ans dans l'industrie des technologies en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, Frédéric Etheve dirige maintenant le développement et la gestion des activités d'exploitation OVHcloud pour soutenir et accélérer la croissance globale du Groupe et conduire la transformation d'OVHcloud.

### Axel McNamara, directeur du service client

Axel McNamara est en charge d'assurer le succès des clients à travers les différentes offres de support et l'accompagnement des comptes clefs. Axel McNamara a rejoint OVHcloud en mars 2021. En conséquence de sa solide expérience à la fois dans le conseil et l'industrie, il contribue fortement à la stratégie d'OVHcloud grâce à son approche pragmatique sur les transformations complexes. Depuis plus de 14 ans, Axel McNamara met en œuvre des stratégies innovantes au sein d'entreprises internationales et de PME, dans les secteurs de la tech et de l'aéronautique.

### Ludivine Boutry, directrice du marketing numérique

Ludivine Boutry est arrivée chez OVHcloud en février 2020 en tant que Chief Digital Marketing

Officer. Elle est chargée de valoriser l'image de marque et de développer des actifs numériques, afin de promouvoir les solutions de l'entreprise. Avant OVHcloud, Ludivine a travaillé pendant 15 ans dans les agences de marketing Publicis et Havas, ainsi que trois ans dans le secteur du commerce international où elle a occupé le poste de responsable fidélisation clientèle.

# Etats financiers

## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2021	2020
<b>Revenu</b>	<b>663 312</b>	<b>632 116</b>
Charges de personnel	(172 477)	(150 572)
Charges opérationnelles	(250 805)	(226 579)
<b>EBITDA courant</b>	<b>240 030</b>	<b>254 964</b>
Dotations aux amortissements	(224 042)	(215 624)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>15 988</b>	<b>39 340</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	(9 478)	(8 748)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 510</b>	<b>30 592</b>
Coût de l'endettement financier	(30 267)	(23 530)
Autres charges et produits financiers	1 654	(7 622)
<b>Résultat financier</b>	<b>(28 613)</b>	<b>(31 152)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(22 104)</b>	<b>(561)</b>
Impôt sur le résultat	(10 240)	(10 746)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(32 344)</b>	<b>(11 306)</b>

## Réconciliation entre l'EBITDA courant et l'EBITDA ajusté

(en milliers d'euros)	2021	2020
<b>EBITDA courant</b>	<b>240 030</b>	<b>254 964</b>
Plans de rémunération réglés en instruments de trésorerie et de capitaux propres	20 998	8 182
Complément de prix d'acquisition	945	-
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>261 972</b>	<b>263 146</b>

## Bilan consolidé & Endettement net

(en milliers d'euros)	2021	2020
Goodwill	33 836	20 786
Autres immobilisations incorporelles	141 739	84 329
Immobilisations corporelles	797 045	717 281
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	49 277	53 902
Actifs financiers non courants	1 303	1 280
Impôts différés actifs	7 058	11 431
Autres actifs non courants	-	697
<b>Total actif non courant</b>	<b>1 030 258</b>	<b>889 706</b>
Clients	35 481	25 363
Autres créances et actifs courants	131 959	43 385
Actifs d'impôts courants	4 008	5 718
Instruments financiers dérivés actifs	140	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 610	90 838
<b>Total actif courant</b>	<b>225 198</b>	<b>165 425</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 255 456</b>	<b>1 055 131</b>
Capital social	170 779	170 407
Primes d'émission	93 470	93 842
Réserves et report à nouveau	(123 107)	(132 564)
Résultat net	(32 344)	(11 306)
<b>Capitaux propres</b>	<b>108 798</b>	<b>120 379</b>
Dettes financières non courantes	639 583	579 711
Dettes locatives non courantes	38 061	42 287
Autres passifs financiers non courants	16 921	17 115
Provisions non courantes	6 011	5 122
Impôts différés passifs	14 144	10 961
Autres passifs non courants	7 783	7 079
<b>Total passif non courant</b>	<b>722 503</b>	<b>662 275</b>
Dettes financières courantes	69 760	30 528
Dettes locatives courantes	14 837	13 871
Provisions courantes	31 361	21
Fournisseurs	149 504	92 096
Passifs d'impôts courants	1 694	2 075
Instruments financiers dérivés passifs	174	3 291
Autres passifs courants	156 825	130 596
<b>Total passif courant</b>	<b>424 155</b>	<b>272 478</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 255 456</b>	<b>1 055 131</b>

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dettes financières non courantes	639 583	579 711
Dettes financières courantes	69 760	30 528
<b>Dette financière brute (hors dettes locatives)</b>	<b>709 343</b>	<b>610 239</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(53 610)	(90 838)
<b>Endettement net</b>	<b>655 733</b>	<b>519 401</b>
Dettes locatives	52 898	56 158
<b>Endettement net (y compris dettes locatives)</b>	<b>708 631</b>	<b>575 559</b>



## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	2021	2020
<b>Résultat net</b>	<b>(32 344)</b>	<b>(11 306)</b>
<b>Ajustement des éléments du résultat net :</b>		
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	224 042	213 558
Variations des provisions	33 610	1 314
Plus ou moins-values de cessions d'actifs mises au rebut et réévaluations	10 656	6 162
Charge liée aux attributions d'actions (hors charges sociales)	13 266	5 423
(Produit)/Charge d'impôt	10 240	10 746
Résultat financier (hors écarts de change réalisés)	30 075	26 956
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>289 545</b>	<b>252 853</b>
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances	(100 009)	(9 634)
Variations liées aux dettes d'exploitation et autres dettes	80 004	31 578
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(20 004)</b>	<b>21 944</b>
Impôt versé	(1 322)	(4 358)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>268 218</b>	<b>270 438</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(343 232)	(280 289)
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	(0)	4 372
Encaissements/(décaissements) liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie	(12 699)	(23 916)
Encaissements/(décaissements) liés aux cessions de titres consolidés et incidences des réorganisations et pertes de contrôle	1 233	-
Encaissements/(décaissements) liés aux prêts et avances consentis	205	(68)
<b>Flux nets de trésoreries affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(354 493)</b>	<b>(299 901)</b>
Réduction de capital	-	(150 000)
Augmentation des dettes financières	120 000	509 374
Remboursement des dettes financières	(25 374)	(230 383)
Remboursement des dettes locatives	(19 061)	(20 228)
Intérêts financiers payés	(20 675)	(18 969)
Dépôts de garanties reçus	(277)	1 162
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>54 613</b>	<b>90 960</b>
Incidence des variations des cours des devises	277	(1 280)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(31 385)</b>	<b>60 216</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>84 656</b>	<b>24 442</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>53 272</b>	<b>84 656</b>

## **2. Assemblée générale des actionnaires**

**Comment participer à l'Assemblée générale** 27

**Ordre du jour** 31

# Comment participer à l'Assemblée générale

## Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée Générale quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraaires.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 11 février 2022 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

## Modes de participation à l'Assemblée générale

### Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile :

### Demande de carte d'admission par voie postale

Les actionnaires au nominatif doivent retourner le formulaire de vote adressé avec l'avis de

convocation, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex. Cette demande doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le samedi 12 février 2022.

Les actionnaires au porteur doivent, soit retourner le formulaire de vote, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à leur intermédiaire financier, soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission leur soit adressée. L'intermédiaire financier justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission en temps utile, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'assemblée.

La carte d'admission sera envoyée par courrier postal.

### Demande de carte d'admission par internet

Les actionnaires au nominatif peuvent demander une carte d'admission par internet en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS, accessible via le site Planetshares à l'adresse suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot

de passe, il peut contacter le numéro 01 55 77 40 57 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS. Il pourra cliquer sur l'icône « Participer au vote », en bas à droite de l'écran ou accéder à la rubrique « Mes avoirs » puis « Mes droits de vote » et cliquer sur l'icône « Participer au vote ». Il sera ensuite redirigé vers la plateforme de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra demander une carte d'admission.

Les actionnaires au porteur souhaitant participer en personne à l'Assemblée Générale et dont l'établissement teneur de compte permet l'accès à VOTACCESS peuvent demander une carte d'admission en se connectant au portail « Bourse » de son établissement teneur de compte.

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour demander sa carte d'admission.

[Pour voter à distance ou se faire représenter à l'Assemblée Générale](#)

### **Vote à distance ou par procuration par voie postale**

Les actionnaires au nominatif reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation, qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les actionnaires au porteur peuvent se procurer un formulaire de vote auprès de l'intermédiaire qui gère leurs titres. Toute demande devra lui parvenir au plus tard six jours avant l'Assemblée Générale. Les actionnaires au porteur doivent ensuite retourner leur formulaire de vote, dûment rempli et signé, à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera

le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné d'une attestation de participation.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le samedi 12 février 2022.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale, sauf disposition contraire des statuts de la Société.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être réceptionnées au plus tard le samedi 12 février 2022.

### **Vote à distance ou par procuration par internet (Via VOTACCESS)**

Les actionnaires au nominatif qui souhaitent voter ou donner procuration par Internet avant l'Assemblée Générale peuvent accéder à la plateforme VOTACCESS, via le site Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>).

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 01 55 77 40 57 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS. Il pourra cliquer sur l'icône « Participer au vote » en bas à droite de l'écran ou accéder à la rubrique « Mes avoirs » puis « Mes droits de vote » et cliquer sur l'icône « Participer au vote ». Il sera

redirigé vers la plateforme de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra saisir ses instructions de vote, ou désigner ou révoquer un mandataire. En outre, il aura la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré à VOTACCESS et leur propose ce service pour l'Assemblée Générale pourront voter ou donner procuration par Internet.

Les actionnaires au porteur qui souhaitent voter par Internet devront se connecter sur le portail Internet de leur établissement teneur de compte, à l'aide de leurs codes d'accès habituels, puis accéder au portail « Bourse » de celui-ci et enfin à la plateforme VOTACCESS qui leur permettra de voter ou désigner ou révoquer un mandataire. L'accès à VOTACCESS par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

### **Désignation/révocation d'un mandataire par internet (sans VOTACCESS)**

L'article R. 22-10-24 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, si l'établissement de compte de l'actionnaire n'est pas connecté à VOTACCESS.

Les actionnaires au porteur :

- doivent envoyer un courriel à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Assemblée générale OVH Groupe, 15 février 2022 à 14h00, nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;
- doivent obligatoirement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de

leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services par courrier (BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas Securities au plus tard le lundi 14 février 2022 à 15h00 (heure de Paris).

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir ses instructions.

La plateforme sécurisée dédiée à l'Assemblée Générale VOTACCESS sera ouverte à compter du **vendredi 28 janvier 2022** au **lundi 14 février 2022** à **15h00**, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

### **Questions écrites**

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## **Demandes d'inscriptions de points à l'ordre du jour ou de projet de résolution**

Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale (soit le 21 janvier 2022). Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce. La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolution seront publiés sur le site internet de la Société ([corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/](https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/)), conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assorties d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

## **Informations et documents mis à la disposition des actionnaires**

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société et sur le site internet de la Société

([corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/](https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/)) ou transmis sur simple demande adressée à BNP Paribas Securities Services.

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

# Ordre du jour

## Avis préalable de réunion

Les actionnaires de la Société sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le 15 février 2022 à 14 heures, à la Condition publique, au 14 place du Général Faidherbe, 59100 Roubaix (l'« Assemblée Générale ») afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Ratification de la nomination de Monsieur Karim Saddi en qualité de censeur du Conseil d'administration de la Société ;
5. Ratification de la nomination de Monsieur Jean-Pierre Saad en qualité de censeur du Conseil d'administration de la Société ;
6. Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
7. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022 ;
8. Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;
9. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2022 ;
10. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

11. Pouvoirs pour les formalités.

## **3. Présentation des résolutions**

<b>Présentation des résolutions</b>	<b>33</b>
<b>Texte des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration</b>	<b>34</b>
<b>Demande d'envoi de documents et renseignements</b>	<b>38</b>



## Présentation des résolutions

### Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> résolutions)

Le Conseil d'administration soumet à votre approbation :

- les comptes sociaux (première résolution)
- les comptes consolidés (deuxième résolution)

Les comptes sociaux et les comptes consolidés sont détaillés dans le chapitre 18 du Document d'enregistrement universel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 août 2021.

Il vous est également demandé (première résolution) d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 66.598 euros et qui ont généré une charge d'impôt théorique estimée à 17 648 euros.

### Proposition d'affectation du résultat (3<sup>e</sup> résolution)

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, qui s'élève à 4.907.000 euros, en intégralité au poste « Report à nouveau »

### Ratification de la nomination de censeurs (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> résolutions)

Le Conseil d'administration vous propose de ratifier la nomination de Monsieur Karim Saddi et de Monsieur Jean-Pierre Saad, en qualité de censeurs du conseil d'administration de la Société. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2025.

### Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (6<sup>e</sup> résolution)

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure dans le chapitre 17 du Document d'Enregistrement Universel.

Le Conseil d'administration vous propose d'approuver ce rapport et toutes ses dispositions.

### Approbation des politiques de rémunérations des mandataires sociaux (de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> résolution)

Le Conseil d'administration vous propose d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société qui figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre 13 du Document d'enregistrement universel.

La politique de rémunération précise toutes les composantes de la rémunération attribuable aux administrateurs (7<sup>e</sup> résolution), au Président du Conseil d'administration (8<sup>e</sup> résolution), au Directeur général (9<sup>e</sup> résolution).

### Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (10<sup>e</sup> résolution)

Cette résolution autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société.

### Pouvoirs (11<sup>e</sup> résolution)

Cette résolution attribue des pouvoirs généraux de formalités.

# Texte des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration

## Première résolution

### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de l'exercice 2021 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 66 598 euros et qui ont généré une charge d'impôt théorique estimée à 17 648 euros.

## Deuxième résolution

### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés de l'exercice 2021 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## Troisième résolution

### Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, et après avoir constaté que les comptes arrêtés au 31 août 2021 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un bénéfice de l'exercice de 4 907 000 euros, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant l'exercice 2021.

## Quatrième résolution

### Ratification de la nomination de Monsieur Karim Saddi en qualité de censeur du Conseil d'administration de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier, conformément à l'article 19 des statuts de la Société, la nomination, faite par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 octobre 2021, de Monsieur Karim Saddi, en qualité de censeur du conseil d'administration de la Société. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2025.

## Cinquième résolution

### Ratification de la nomination de Monsieur Jean-Pierre Saad en qualité de censeur du Conseil d'administration de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier, conformément à l'article 19 des statuts de la Société, la nomination, faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 octobre 2021, de Monsieur Jean-Pierre Saad, en qualité de censeur du conseil d'administration de la Société. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2025.

## Sixième résolution

### Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les conventions nouvelles dont il fait état, approuvées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2021 et postérieurement à celui-ci jusqu'au 15 décembre 2021.

## Septième résolution

### Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2022, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 de la Société (Section 13.2.1).

## Huitième résolution

### Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration pour l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise

décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du conseil d'administration établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2022, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 de la Société (Section 13.2.2).

## Neuvième résolution

### Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur général établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2022, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 de la Société (Section 13.2.2).

## Dixième résolution

### Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-210 et suivants et L. 22-10-62 du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise instaurée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date (en tenant compte des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée générale), étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Conformément à la loi, le nombre d'actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social de la Société à cette même date.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur sauf en période d'offre publique et par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement ou exercice d'un bon, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisé par l'un quelconque de ces moyens).

Le prix d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 37 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies), ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital social ou les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé est fixé à 50 millions d'euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions permises par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités,

pour réaliser le programme de rachat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire. Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

Elle prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

## **Onzième résolution**

### **Pouvoirs pour formalités**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

# Demande d'envoi de documents et renseignements



## Assemblée générale

Je soussigné :

NOM ET PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ action(s) sous la forme :

- nominative,

- au porteur, inscrites en compte chez (\*) : \_\_\_\_\_

prie la Société OVHcloud, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale du 15 février 2022 les documents visés par l'article R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Ces documents ou renseignements sont disponibles sur le site Internet de la Société ([corporate.ovhcloud.com](http://corporate.ovhcloud.com)), notamment dans la rubrique Relations Investisseurs / Assemblée Générale.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2022

Signature \_\_\_\_\_

**NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'Article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R.225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.**

(\*) Indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'intermédiaire habilité).

**Cette demande est à retourner à BNP Paribas Securities Services  
C.T.O – Assemblées – 9 rue du Débarcadère – 93751 Pantin Cedex**



## Contacts

### **Relations investisseurs**

[Investor.relations@ovhcloud.com](mailto:Investor.relations@ovhcloud.com)

### **Relations média**

[media@ovhcloud.com](mailto:media@ovhcloud.com)

